

**Communiqué de presse**

*Adaptation de la société au vieillissement*

**ASV : Pascale Boistard reçoit la FESP  
pour un point d'étape sur l'application de la loi**

**Près d'un an après le basculement de la gestion de l'aide à domicile aux conseils départementaux, la Fesp a été reçue par la ministre en charge des Personnes âgées, Pascale Boistard, afin de faire un point sur la mise en œuvre de la loi sur les territoires.**

Près d'un an après la mise en œuvre de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement (ASV), la Fédération du service aux particuliers (Fesp), menée par Guillaume Staub (Amelis groupe Sodexo/Fesp) et Magali Amrani (Au Pays des Vermeilles/Fesp), a été reçue par Pascale Boistard, ministre en charge des Personnes âgées, le 12 décembre 2016, dans les locaux du ministère à Paris.

Alertée courant novembre lors de sa visite sur le stand de la fédération à l'occasion du Salon des services à la personne, la ministre avait accepté le principe d'un échange urgent et approfondi sur les situations de blocages vécues par les structures d'aide à domicile dans la majeure partie des départements.

**Appel à une action concrète et déterminée**

A l'issue de l'entretien, la Fesp a tenu à remercier la ministre pour son écoute qu'elle a jugé attentive et la teneur des échanges qualifiés de constructifs, notamment sur la nécessité d'approfondir le dialogue entre les différentes autorités publiques concernées, ministères et représentants de l'Etat sur les territoires et conseils départementaux.

La fédération appelle à une action concrète et déterminée des pouvoirs publics face à l'extrême hétérogénéité de l'interprétation de la loi par les départements et aux options illégales de certains d'entre eux.

La Fesp souligne l'impérieuse nécessité pour les conseils départementaux de ne pas bloquer la capacité d'innovation et la dynamique de mutualisation de tout un secteur répondant au défi de la prise en charge de la dépendance en France.

La fédération rappelle enfin sa détermination à défendre les droits tant des personnes âgées que des structures présentant toutes les garanties objectives de qualité du service délivré.

\*\*\*

Contact : 01 53 85 40 80



@FESP\_SERVICES



www.facebook.com/fesp.france/